

Réunion du 21 Septembre 2018 à 18h30

Absent excusé : D. Patry

- Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les cadres et les agents de la fonction publique.
Les indemnités (IAT et IFTS) versées sont maintenant remplacées par le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est composé de 2 parties : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dont le plafond pour un temps plein est de 17.480 € pour les cadres (et secrétaire de mairie) et 10.800 € pour les agents. Il s'agit de fixer un pourcentage « au mérite » qui pourra être rediscuté au moins tous les 4 ans ou en cas de changement de fonction. La deuxième composante du RIFSEEP est le CIA (complément indemnitaire annuel). L'autorité territoriale procédera, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui peuvent être comprises entre 0% et 100% du montant maximal (2.380 € pour les cadres et 1.200 € pour les agents). Ce coefficient sera déterminé à partir de différents critères : l'assiduité, l'implication, l'efficacité, les compétences professionnelles, les qualités relationnelles. Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.
- La communauté d'agglomération Territoires Vendômois propose de mettre en place la « dotation de solidarité communautaire 2018 ». En effet 56 communes sur les 66 enregistrent des réductions de DGF pour un total de 604.538 €. Le conseil propose d'instituer un fond d'amortissement des pertes de DGF d'un montant de 300.000 €. Les communes concernées recevront donc entre 45% et 50% de leurs pertes en fonction de l'effort fiscal. Pour Villemardy la perte était de 3.270 €, l'allocation de compensation sera de 1.463 €.
- A la rentrée 75 enfants étaient inscrits, répartis comme suit ; Périgny 21, Villeromain 26 et Villemardy 28.
Le courrier des maires demandant à l'inspection d'académie d'ouvrir une 4ème classe n'a pas été entendu, mais cela a néanmoins eu un effet positif car une enseignante viendra le lundi matin et le jeudi matin aider la titulaire du poste à Villemardy. De plus une AVS est présente 4 $\frac{1}{2}$ journées par semaine.
Concernant le personnel du syndicat, Anaïs (ATSEM) sera en congés maternité du 16 décembre 2018 à mi avril 2019, une solution en interne est envisagée pour la remplacer.

- Travaux commune
 - Cour de l'école : La bande en enrobé entre les pavés et la cour de l'école va être refaite.
 - Les joints des pavés vont être cimentés
 - le mobilier urbain doit arriver dans les prochains jours
 - Travaux d'évacuation des eaux pluviales derrière le préau et les toilettes enfants + les purges en enrobé dans la cour de l'école ainsi que devant le parking de la mairie entraînent une plus-value de 970,56 € HT.
 - Les travaux rue de la Gibardière et rue des Boissonnards sont effectués.
 - Comme convenu M Ferreira a isolé extérieurement les WC mairie pour un coût de 2.040,00 € HT.
 - L'entreprise BUTTIEU intervient les 24 et 25 septembre pour l'aménagement du secrétariat/coin cuisine.

- Une délibération est à prendre concernant la mutualisation avec l'Agglo. Les 5 axes exprimés sont :
 - équipements (prestations entre communes et CATV)
 - moyens humains (équipes de renfort)
 - groupement d'achats
 - prestations intellectuelles, ingénierie conseil
 - services mutualisés (type ADS)

Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition.

- 14 juillet 2019

Le conseil municipal souhaite que cette journée républicaine soit fêtée dans notre village. Après discussion et à l'unanimité, il est proposé que l'organisation et le coût soient à la charge de la commune.

Le conseil municipal, le comité des fêtes ainsi que toutes les personnes volontaires pourront ainsi apporter leurs idées pour faire de cette journée un moment convivial qui n'aura qu'un seul but : animer notre commune !

La séance est levée à 20h00